

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction "administration-finances" ; bureau "administration des unités"*.

DÉCISION N° 000-28389-2007/DEF/DCCM/ADM/UNITES portant constitution de l'école des applications militaires de l'énergie atomique en formation autonome.

Du 11 mai 2007

NOR D E F B 0 7 5 1 0 0 8 S

Références :

- a) Décret n° 91-671 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2497 ; BOEM 113), modifié ;
- b) Instruction générale n° 10/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 7 juin 1995 (BOC, p. 3084 ; BOEM 113), modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.14.

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 75.

L'école des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA) est constituée en formation autonome à compter du 1er juin 2007.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1re classe,
directeur central du commissariat de la marine,*

Bernard LENOIR.